

de la construction de navires de guerre sur les Grands lacs, 825-26, 831; argument de l'ambassadeur britannique en faveur de la conclusion d'un nouveau traité, 827-28; position des gouvernements en cause relativement à une révision, 1898-99, 830-31; le Canada s'oppose à la tendance révisionniste des É.-U., 832; le département de la Marine des É.-U. demande une abrogation, 834; l'ambassadeur britannique rappelle qu'une opposition aux demandes des États-Unis peut donner lieu à une abrogation, 826-27, 833-34, 839; interprétation des É.-U. de l'interdiction de construire des navires de guerre sur les Grands lacs, 826, 832; le Canada diffère d'opinion, 836; une proposition canadienne relative à une révision de l'accord, 837-38—voir aussi navires de guerre sur les Grands lacs

Russell & Co. (MM. Charles), 426, 441

Russes, leur engagement volontaire en vue du service, 50; emploi au Canada, 189

Russie (troupes de la), 47; commandes de guerre, 72-73, 171; représentants commerciaux, 73, 75, 138, 140; convention relative au service militaire, 185; traité de commerce, 185, 261, 264; délégués commerciaux du Canada en Russie, 212-13; la révolution et ses suites, 308, 334; Conférence de guerre interalliée, 318; opinion bolcheviste, 321; Borden demande des renseignements sur la Russie, 358; Alaska, entente avec le R.-U., 404, 412-13; saisie de goélettes canadiennes, 550-51; pêche pélagique du phoque, 507-90 ici et là—pour les rubriques principales, voir pêche pélagique du phoque, le 7 juillet 1911, entente des quatre puissances

Ryan (Capitaine Matthew), 585, 588

S

Sa Majesté le roi—voir roi, Sa Majesté le; Édouard VII; Georges V

Sag, 428-33—voir Chicago, canal sanitaire de

Saint-Christophe, reconnaissance du principe de la réciprocité avec le Canada, 689, 691-93; directives préalables à la conférence, 695-96; devient partie à l'accord commercial, 698, 705

Saint-Georges (île), 519, 571

Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), terminus ferroviaire et port, 93, 109; conséquences de la réquisition des navires, 116-17; règlements sur les pêcheries, 502-3; service de vapeurs entre le Canada et les Antilles, 710, 713n

Saint-Jean (rivière), 424

Saint-Jean (Terre-Neuve), 112, 145; Board of Trade, 476.

Saint-Laurent (golfe du), postes de T.S.F., 84; règlements sur les pêcheries, 470-71, 500 (voir aussi Terre-Neuve, patrouilles navales; pêcheries)

—(fleuve), expéditions, 90, 145; navigation libre sur le fleuve et les chenaux, 365-66, 420; exception, 367; niveau modifié par le canal d'assainissement de Chicago, 428, 430, 432; bassin du fleuve relevant de la juridiction de la Commission internationale des voies navigables, 373; réclamation par suite de dommages subis par les câbles, 800—voir aussi eaux limitrophes, projets conjoints d'aménagement; règlements relatifs à la pêche; *Nashville*; *Morrill*

Saint-Petersbourg, 509-10, 590—voir aussi Petrograd

Saint-Paul (île), 518-19, 571

Saint-Pierre, patrouille de la mer, 112

Saint-Vincent, reconnaissance du principe de la réciprocité avec le Canada, 689, 691, 693; directives préalables à la conférence commerciale, 695-96; devient partie à l'accord commercial, 698, 705; ligne de bateaux à vapeur, 705

Sainte-Claire, rivière et lac, navigation libre, 365

Sainte-Hélène, 709

Sainte-Lucie, reconnaissance du principe de la réciprocité avec le Canada, 689, 691, 693; directives préalables à la conférence commerciale, 695-96; devient partie à l'accord commercial, 698, 705

Sainte-Marie (canaux), Sault-Sainte-Marie, 374—voir aussi Hay (lac), chenal du; Neebish (chenal)

—(rivière), 366; protection des droits actuels *versus* partage égal des eaux, 372, 375, 377-78, 380-81, 384, 393;